

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL Du 21 juin 2022 / N° 52

Président : M. Laurent Steulet, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Halle de gymnastique de Montsevelier

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Laurent Steulet, ouvre la séance à 18h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse. Une citoyenne assiste à la séance.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°21 du 10 juin 2022
- par courriel
- par affichage public.

Sont présents : Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Jean-Paul Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Gabriel Friche, Pierre Grolimund, Eric Lachat, Isabella Leanza, Valère Lovis, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Alain Ryser, Eric Schaller, Louise Schaller, Damien Voisard, Catherine Wolff

Excusés : Nicolas Dupré, Claude-Alain Hofer, Romain Lambert

20 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ; la majorité absolue est fixée à 11.

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 mai 2022 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Approuver les comptes de l'exercice 2021 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgesses de Vicques, Vermes et Montsevelier ;
5. Ratifier le dépassement du crédit pour les travaux « Devant Vicques »
6. Voter un crédit complémentaire de 65'000 frs pour les travaux de réfection du chemin En Val à Vicques ;
7. Voter un crédit complémentaire de 85'000 frs pour les travaux de réfection de la rue La Pran à Vicques ;
8. Réponse au postulat « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal » ;

9. Approuver le règlement scolaire primaire de Val Terbi (Vicques-Vermes) ;
10. Voter un investissement de 80'000 frs pour la pose de panneaux photovoltaïques à la halle de gymnastique de Vicques ;
11. Approuver la mise à jour du plan des ouvrages (annexe au règlement d'entretien), suite à la fin des travaux du remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier (SAF CCM) ;
12. Communications.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 mai 2022

Aucune modification n'est demandée au document qui est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Questions orales et interventions

Une interpellation « [Eclairage public nocturne : peut-on y voir un peu plus clair ?](#) » est déposée au bureau du Conseil général ce soir.

Celle-ci sera traitée selon les directives des articles 33 et 34 du règlement du Conseil général de la Commune mixte de Val Terbi.

Il n'y a pas d'autres interventions.

4. Approuver les comptes de l'exercice 2021 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier

L'entrée en matière est faite par **M. Claude-Alain Chapatte**, maire, en charge des finances.

Les comptes 2021 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier sont soumis au Conseil général pour approbation.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. Claude-Alain Chapatte reprend en ces termes :

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie communale. Ceux des trois bourgeoisies ont été vérifiés par la Commission des finances.

La commune de Val Terbi boucle l'exercice 2021 sur un bénéfice de 71'457.65 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 344'020 francs.

A noter que les bons chiffres des comptes 2021 ont permis d'alimenter la réserve de politique budgétaire de 787'113.60 francs. Sans cette attribution le résultat serait un bénéfice d'environ 858'000 francs.

1 Bourgeoisies

- Montsevelier : excédent de charges de 2'100 francs (excédent de charges de 4'445 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire. Un investissement de 19'200 francs a été consenti pour la stabilisation de la desserte forestière « Bois-aux-Vaches », investissement pour lequel la bourgeoisie a touché 11'520 francs de subvention.
- Vermes : excédent de produits de 7'300 francs (excédent de charges de 2'800 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de produits de 10'000 francs (excédent de charges de 3'650 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.

2 Municipalité

Les rentrées fiscales sont en augmentation par rapport au budget avec un résultat de 908'000 francs supérieur aux attentes. Ceci s'explique comme suit :

- Les impôts sur les personnes physiques sont plus élevés que prévu de 145'000 francs.
- Des variations d'impôts de 513'500 francs plus hautes que budgétées ! (9100.40007.00, 9100.40007.99, 9100.40017.00 et 9100.40017.99) Ces postes sont très variables selon les années et très difficiles à estimer.
- L'impôt à la source des frontaliers est également supérieur de 57'000 francs par rapport au budget.
- Les impôts sur les personnes morales sont en légère baisse, mais les variations des années antérieures améliorent les rentrées fiscales des personnes morales de près de 83'000 francs.
- Les retraits en capital sont aussi supérieurs de 144'700 francs par rapport aux attentes.

L'augmentation inattendue des rentrées fiscales est une bonne nouvelle qui est difficile à expliquer, en particulier il faut retenir le chiffre de plus en plus aléatoire des variations d'impôts pour plus de 500'000 francs. A noter que la plupart des autres communes bénéficient aussi de variations nettement supérieures à celles escomptées.

Variations importantes par rapport au budget

- Le chapitre 5 prévoyance sociale termine par des dépenses en hausse de 122'000 francs par rapport au budget :
 - Les dépenses pour la crèche sont plus élevées de 97'000 francs par rapport au budget, mais ces charges seront prises entièrement à la répartition des charges. A noter aussi que les recettes sont plus importantes que prévu, soit 181'000 de plus que budgété. Ces recettes supplémentaires comprennent une indemnité cantonale pour les pertes financières subies lors du confinement de 2020 de 70'700 francs.
 - Les prestations d'aides sociales sont également plus élevées que prévu de 38'700 francs.
 - La participation communale aux charges de l'action sociale (charges liées) est supérieure au budget de 49'000 francs, mais en diminution par rapport aux comptes 2020 de 79'800 francs.
- Presque toutes les rubriques finissent sur des dépenses qui sont plus basses que le budget. C'est le cumul des petits gains dans chaque rubrique qui est à l'origine du bon résultat 2021.

Autofinancement et endettement

L'autofinancement est conforme aux attentes et s'élève à 1,7 million de francs.

L'endettement net est stable à 3'250 francs par habitant. Ce niveau d'endettement est considéré comme haut dans les indicateurs financiers qui sont calculés pour le service des communes. En effet, notre ratio

dette nette par rapport aux revenus fiscaux de la commune est à 122.42% (il est considéré comme critique dès 150% et élevé entre 101 et 150%).

Pour rappel, l'endettement net 2020 était également de 3'250 francs par habitant, mais le ratio dette nette par rapport aux revenus fiscaux était de 129.98%, ce qui démontre l'augmentation des revenus fiscaux en 2021.

Éléments comptables particuliers

- La lecture du résultat est maintenant comparable d'une année sur l'autre, les années 2020 et 2021 étant compatibles MCH2.
- Le bon résultat a permis d'augmenter de 787'000 francs la réserve de politique budgétaire qui s'élève donc maintenant à 1'204'350 francs.

Investissements

Un dépassement de crédit dans les investissements est à ratifier par le Conseil général (point 5 de l'OJ du CG) :

- Plan spécial « Devant Vicques » : dépassement brut de 85'575.65 francs, expliqué comme suit :
 - Réalisation des travaux dans la rue Chauffour pour environ 18'000 francs
 - Réfection en pleine largeur du chemin Poudry, création de dépotoirs et pose de pavés pour environ 12'000 francs.
 - Prolongement de la conduite d'eau potable au chemin Poudry pour environ 37'000 francs. A noter que celui-ci a été entièrement refacturé au SEVT pour un montant de 33'444.35 francs.
 - Le dépassement net à ratifier est donc de 82'828.45 francs.

Dépassements budgétaires à ratifier

Pas de dépassements à ratifier.

Crédits supplémentaires du Conseil communal.

Depuis 2019, suites aux remarques de la fiduciaire, un suivi précis des dépenses extraordinaires du Conseil communal est mis en place. Le Conseil communal a voté des crédits supplémentaires de fonctionnement pour un total d'environ 47'000 francs (montant maximum disponible : 185'700 francs) et d'investissement pour 10 objets. Vous trouvez le détail dans le rapport relatif aux comptes 2021.

Financements spéciaux

- **Le financement spécial des déchets** boucle sur un bénéfice de 32'000 francs attribué au fonds de réserve. La taxe a été baissée dès 2021 à 75 francs au lieu de 90 francs, ce qui impacte le résultat négativement d'environ 23'000 francs par rapport à 2020.
- **Assainissement des eaux** : un bénéfice de 182'000 francs a été attribué au fonds de réserve.
- **Approvisionnement en eau potable** : versement de 20'000 francs au fonds de réserve.
- **Taxe des eaux de surface** : versement de 115'000 francs au fonds de réserve.
- **Taxe des ouvrages collectifs** : des attributions totales de 35'600 francs, correspondant aux décomptes des chemins, ont été virées aux financements spéciaux.

3 Conclusion

Ces excellents résultats permettent de constituer une réserve de politique budgétaire de 1,2 million de francs. Cette réserve permet d'envisager assez sereinement l'avenir financier de la commune malgré les incertitudes économiques qui s'accumulent : guerre, pandémie, inflation, crise de l'approvisionnement...

Le Conseil communal a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 31 mai 2022.

Le Conseil communal vous invite à accepter l'ensemble des comptes 2021.

M. Michel Darbellay prend la parole et remercie dans un premier temps le Conseil communal pour l'excellente tenue des comptes. Etant donné le résultat réjouissant de l'exercice, il se demande s'il ne serait pas temps de baisser la quotité d'impôts. Cela donnerait un signal positif à la population et montrerait que la fusion de nos communes porte ses fruits.

M. le Maire prend note de la proposition.

Ensuite, comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote :

Décision :

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2021 de la **Commune mixte de Val Terbi**, présentant un **bénéfice de 71'457.65 francs**.

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2021 de la **Bourgeoisie de Montsevelier**, présentant un **excédent de charges de 2'100.00 francs**.

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2021 de la **Bourgeoisie de Vermes**, présentant un **bénéfice de 7'300.00 francs**.

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2021 de la **Bourgeoisie de Vicques**, présentant un **bénéfice de 10'000.00 francs**.

5. Ratifier le dépassement du crédit pour les travaux « Devant Vicques »

M. Yvan Burri conseiller communal en charge des travaux publics s'avance à la tribune pour l'entrée en matière :

En 2019, le Conseil général votait un crédit de 455'000 francs destiné à la réalisation des équipements techniques de base du plan spécial « Devant Vicques »

Les travaux de viabilisation ont été engagés en automne 2019. La commune a entrepris simultanément la réfection des collecteurs d'eaux usées, réalisé une tranchée drainante/de rétention et procédé à l'ajout d'un collecteur d'eaux claires dans le secteur de Chemin Poudry-Chemin des Romains.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Différents travaux complémentaires réalisés dans le cadre du chantier ont engendré des dépenses supplémentaires pour 85'575.65 francs. Les dépenses supplémentaires sont dues en particulier à :

- la réfection de rue Chaufour (~ 18'000 francs);
- la réfection en pleine largeur du Chemin Poudry avec la création de nouveaux dépotoirs et la pose d'une ligne de pavés (37'000 francs)
- le prolongement de la conduite d'eau potable du Chemin Poudry (33'444 francs à charge du SEVT)

Après déduction des participations des propriétaires privés, du SEVT et des subventions reçues, le montant final net à charge de la commune se monte à 487'828.45 francs.

Crédit		Effectif		Différence
Crédit voté	455'000.-	Dépenses	540'575.65	+ 85'575.65
./. participations tiers	50'000.-	./. participations tiers	52'747.20	+ 2'747.20
Montant final	405'000.-	Montant final	487'828.45	+ 82'828.45

Le Conseil communal vous demande de ratifier le dépassement.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, **le Conseil général ratifie le dépassement du crédit pour les travaux « Devant Vicques ».**

Le Conseil communal remercie les conseillers généraux.

6. Voter un crédit complémentaire de 65'000 frs pour les travaux de réfection du chemin En Val à Vicques

Entrée en matière par **M. Yvan Burri**, conseiller communal en charge des travaux publics :

Le chemin d'en Val/Retemberg à Vicques nécessite une réfection en raison de son état dégradé. Des déformations importantes de la route nécessitent de refaire le coffre en plusieurs endroits. Un crédit de 62'000 francs a été voté aux investissements. Avec les nouvelles offres rentrées, le Conseil communal vous demande ce soir une rallonge de 65'000 francs afin de pouvoir effectuer ces travaux de manière plus élargie et en une seule fois.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Pour avoir une idée de ce que cela coûterait nous avons demandé, en automne 2020 un devis estimatif à une entreprise de la place. Celui-ci se montait à 65'000 francs. Vu le nombre de réfections des rues à faire dans la commune, ainsi que les compétences nécessaires pour appeler des entreprises à faire une offre, le Conseil communal a donné mandat à un bureau d'ingénieur afin de l'épauler dans ce dossier.

La première estimation des travaux faite par le bureau d'ingénieurs étant la même qu'une année auparavant, la somme a été reportée telle quelle au budget d'investissements 2022.

Néanmoins, avant de lancer l'appel d'offres, le bureau est retourné sur place avec une entreprise de la place et a mesuré précisément les travaux nécessaires. Il s'est avéré judicieux de profiter de remettre en état plus de surfaces qu'initialement prévues. L'offre remise par l'entreprise étant bien plus élevée, le Conseil communal a décidé de faire un appel d'offres sur invitation afin de mettre les entreprises en concurrence.

L'invitation a été envoyée à 4 entreprises, dont 3 ont donné une réponse. Deux variantes ont alors été proposées. Le Conseil communal a, vu le peu de différence de prix de 5'000 francs opté pour la variante avec la pose d'un tapis bitumineux sur toute la surface du chemin.

L'offre de génie-civil que le Conseil communal a retenue, d'un montant de 114'100 francs est la meilleure marché. Ce montant est toutefois supérieur au montant accepté par le Conseil général pour le budget 2022.

Il s'agit bien entendu de tenir compte de l'inflation des matières premières et de l'énergie qui explique en partie le surplus. A cela s'ajoute, comme expliqué plus haut, un travail plus étendu. En outre, les entreprises de génie-civil connaissent une grande offre de travail, les prix sont repartis à la hausse. Il faut aussi prendre en compte les honoraires du bureau d'étude.

Le devis final, sur la base des offres rentrées, s'établit donc à un total 125'370 francs de travaux pour un crédit d'investissement voté de 62'000 francs, soit un dépassement de 63'370 francs.

Dès lors s'est posée la question d'effectuer les travaux en 2 parties : soit une partie en 2022 jusqu'à la somme budgétée et inscrire la suite au budget 2023 ou de l'effectuer en une seule fois. Le Conseil communal a jugé que les avantages (moins de dérangements pour les usagers, synergie des travaux, facilités administratives pour le bureau, prix connu même en cas de nouvelle inflation) plaident en faveur d'une exécution en une fois en août-septembre de cette année.

Le Conseil communal vous demande donc une rallonge de 65'000 francs pour la réfection en une seule exécution du chemin d'en Val.

M. Martin Clerc demande si la commune a les moyens d'entreprendre ces travaux en une seule fois ? La réponse positive du Conseil communal le satisfait.

Après s'être assuré qu'il n'y avait plus de question, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, **le Conseil général accepte un crédit complémentaire de 65'000 francs** pour les travaux de réfection du chemin d'En Val.

7. Voter un crédit complémentaire de 85'000 frs pour les travaux de réfection de la rue La Pran à Vicques

L'entrée en matière est à nouveau faite par **M. Yvan Burri** :

A la suite d'une révision selon les dernières offres entrées chez eux pour des travaux similaires, une nouvelle estimation des coûts faite par le bureau d'ingénieur en charge des réfections des rues de la commune démontre que le crédit initialement voté ne sera pas suffisant.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Les travaux prévus sont, pour le SEVT, le remplacement de la conduite d'eau potable (donc qui ne font pas partie de cette estimation). Pour la partie communale, il est prévu le remplacement de la conduite des eaux usées sur une partie de la rue, la gestion des eaux de surface par le remplacement/déplacement des dépotoirs, quelques réfections de coffre où cela est nécessaire et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux.

Le devis initial de l'automne passé demandé au bureau d'ingénieur pour le budget 2022 était semble-t-il sous-estimé. Les prix des matières premières et de l'énergie ont fortement augmenté. De plus, les entreprises de génie civil connaissant une grande quantité de travail les prix sont repartis à la hausse. Contrairement au Chemin d'en Val, les offres pour ces travaux ne sont pas encore rentrées, c'est bien sur une nouvelle estimation que nous nous basons pour vous demander cette rallonge. En effet nous avons préféré venir devant vous sachant que l'écart est important plutôt que de vous demander d'entériner un dépassement après travaux.

Les travaux devraient débiter à la rentrée pour une durée d'environ 1 mois. Au total l'estimation des coûts est de 227'000 francs pour un crédit d'investissement voté de 142'000 francs.

Pour ces raisons et afin de permettre d'effectuer ces travaux cet été le Conseil communal vous demande d'accepter une rallonge de 85'000 francs.

M. Gabriel Friche demande si un système de séparatif des eaux est prévu ? **M. Yvan Burri** répond par la négative étant donné que ce n'est pas obligatoire dans ce secteur. Le conseiller général trouve dommage mais accepte la réponse.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, **le Conseil général accepte un crédit complémentaire de 85'000 francs** pour les travaux de réfection de la rue La Pran à Vicques.

8. Réponse au postulat « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal »

Lors de la séance du 3 mai 2022, le Conseil général acceptait à l'unanimité le traitement du postulat [« Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal »](#), déposé par **M. Michel Darbellay**.

M. le Maire s'avance à la tribune et prend la parole.

En amont de la séance, il a été transmis aux membres du Conseil général la réponse du Conseil communal dont voici le contenu :

Contexte :

Lors de sa séance du 3 mai 2022, le Conseil général a adopté à l'unanimité le postulat de M. Michel Darbellay intitulé : « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal ». Ce postulat était une réponse aux difficultés de recrutement rencontrées ces dernières années (plus particulièrement la vacance actuelle au sein du Conseil communal). Le Conseil communal, en amont du postulat, avait déjà des discussions sérieuses sur cette problématique. Pour donner suite au postulat, il a décidé d'accélérer ses réflexions afin de donner une réponse avant l'été, ceci dans le but de communiquer les pistes retenues avant les élections de cet automne (dépôt des listes fin août).

Démarches du Conseil communal :

Afin de répondre à la première demande concrète du postulat l'administration a établi un tableau comparatif des rémunérations d'autres communes de même taille. Les systèmes se sont avérés très disparates et difficilement comparables. De plus, l'attrait local à la fonction politique est très variable. Par exemple en Ajoie, ces fonctions demeurent beaucoup plus attractives que dans notre région.

Finalement, nous avons basé nos comparaisons principalement sur Courroux et Courrendlin. En effet, le nombre d'habitants est très proche du nôtre, les villages sont étendus au niveau territorial et la culture politique y est assez similaire.

Adaptations dans la rétribution des tâches :

La deuxième demande concrète du postulat est de proposer des adaptations dans la rétribution des tâches effectuées par les membres de l'exécutif. Le CC a retenu une proposition chiffrée de cette rétribution qui en annexe à ce rapport. Cette solution est basée sur les considérations suivantes :

- De manière générale, la rétribution augmentera de 50 % par rapport à la rémunération actuelle. Le forfait déplacement sera adapté en fonction du lieu de résidence dans la commune (pour des raisons pratiques, la plupart des séances se déroulent à Vicques).
- La somme globale qui sera proposée au budget 2023 s'élèvera à 135'000 frs environ contre 90'000 frs actuellement. Dans les deux communes que nous avons retenues pour comparaison, les montants s'étendent de 125'000 frs à 170'000 frs.
- Le mixte entre forfait et jetons horaires est conservé pour tenir compte de la disparité des tâches inévitables selon la répartition des dicastères et les disponibilités horaires des membres du Conseil communal.

Etudier des variantes de réorganisation de l'exécutif :

La troisième demande du postulat est d'étudier des variantes de réorganisation de l'exécutif. Le Conseil communal répond à cette demande avec plusieurs propositions qui devront être étudiées. Les délais étaient beaucoup trop courts pour les finaliser, mais le Conseil communal s'engage à effectuer les démarches ci-dessous :

1 - Appui technique au CC et à l'administration

Dans le but de limiter ses propres tâches aux niveaux politique et stratégique, le Conseil communal va étudier des pistes pour accompagner le suivi technique des dossiers. A ce stade il faut identifier avec précision les tâches à confier ainsi que la forme (mandats et/ou engagement d'un collaborateur technique). A noter que les grands villages qui nous entourent ont actuellement les mêmes réflexions. La suite de cette réflexion se fera en deux étapes :

- a) Afin d'inscrire un montant au budget 2023, le Conseil communal actuel étudiera dans les grandes lignes les besoins et leurs coûts après les vacances estivales. Cette démarche permettra de proposer un montant à inscrire au budget 2023.
- b) En début de prochaine législature, le Conseil communal identifiera les besoins pour des aides externes (mandats) et/ou internes (engagement de personnel) pour les dossiers techniques (TP, permis, ...) afin de permettre un suivi professionnel des dossiers et permettre au Conseil communal de se consacrer principalement à la stratégie.

2 - Passage de 7 à 5 membres

Le Conseil communal évaluera la possibilité de passer de 7 à 5 membres afin de mieux rémunérer ses membres et rendre plus professionnelle la fonction pour la législature suivante 2028-2033. Cette étude ne sera pertinente qu'après la mise en place de l'appui technique qui libérera le Conseil communal de ses tâches opérationnelles.

3 - Pistes suggérées par la confédération

L'Association des communes suisses a publié des documents qui suggèrent 84 pistes pour améliorer l'attractivité des fonctions politiques. Le Conseil communal inscrira l'étude de ces pistes dans le prochain plan de législation.

4 - Amélioration de la communication

Le travail souvent important tant au niveau du temps que de l'investissement personnel, consenti par les membres du Conseil communal, nous semble peu connu de la population. Le Conseil communal va mettre en place une amélioration de la communication auprès de la population afin de mettre en évidence le travail effectué par les autorités politiques (Conseil général, Conseil communal et commissions). Afin d'avancer

dans ce dossier, le Conseil communal proposera de mettre en place un groupe de travail après les vacances d'été comprenant des membres issus du Conseil communal, du Conseil général et de l'administration.

5 - Divers

Au début de la prochaine législature, les membres du Conseil communal étudieront la possibilité de consacrer un demi-jour à leurs fonctions communales (par exemple le mardi après-midi) ou au moins la possibilité de siéger plus tôt dans la journée pour libérer une soirée.

Conclusion

Deux pistes concrètes et à court terme sont proposées : 50% de rémunération en plus et l'engagement dès 2023 de « soutien technique » pour les dossiers du Conseil communal. Ces pistes impliquent toutes les deux des augmentations budgétaires significatives que le CG sera appelé à voter au budget 2023. Cependant, à la suite de l'acceptation unanime du postulat et face à la complexité des dossiers, le CC est confiant quant à l'acceptation future de ces dépenses budgétaires. Les résultats des comptes 2021 sont aussi rassurants de ce point de vue.

Les autres pistes (communication, nombre de membres, organisation des séances, pistes de la confédération) demanderont du temps à être mises en place. Le Conseil communal s'engage à les étudier lors de la prochaine législature.

M. Le Maire remercie de Conseil général pour son attention.

M. Michel Darbellay prend la parole.

Dans un premier temps, il remercie le Conseil communal pour le traitement express de son postulat. La situation actuelle demande en effet que nous trouvions rapidement des solutions. Dans un second temps, il pense que les pistes évoquées plus haut sont très bonnes, il serait même plus généreux en proposant une rémunération sensiblement plus élevée pour les futurs élus.

M. Claude-Alain Chapatte fait remarquer que si la commune s'alloue une aide externe technique, cela fera grimper les coûts, néanmoins, il prend acte de l'avis du conseiller général.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** passe au point suivant.

9. Approuver le règlement scolaire primaire de Val Terbi (Vicques-Vermes)

Mme Elisabeth Dennert, conseillère communale en charge des écoles, s'avance à la tribune pour l'entrée en matière :

Le règlement scolaire n'a pas été révisé suite à la fusion intervenue en 2013. Les dispositions actuelles datent de 2000, concernent uniquement le cercle scolaire de Vicques et comportent plusieurs éléments qui ne sont de fait plus d'actualité. Il est donc nécessaire de se doter d'un nouveau règlement pour le cercle scolaire de Val Terbi, comprenant les villages de Vicques et Vermes.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Sur la base d'un règlement-type fourni par le Service de l'Enseignement, la Commission d'école s'est penchée sur de nouvelles dispositions définissant les tâches et l'organisation du cercle scolaire et décrivant les règles de fonctionnement de l'école en complément à la Loi sur l'école obligatoire et à l'Ordonnance scolaire.

La mise à jour proposée permet au cercle scolaire Vicques-Vermes de se doter d'un règlement récent, adapté à la situation actuelle et en adéquation avec les dispositions cantonales. Une entrée en vigueur est escomptée pour le début de l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil communal a pris connaissance et validé le contenu de ce texte et demande au Conseil général d'adopter le nouveau règlement scolaire pour le cercle Vicques-Vermes.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :

A main levée, à l'unanimité, **le Conseil général approuve** le règlement scolaire primaire de Val Terbi (Vicques-Vermes).

10. Voter un investissement de 80'000 francs pour la pose de panneaux photovoltaïques à la halle de gymnastique de Vicques

M. Pierre Lovis, conseiller communal en charge des bâtiments, de l'énergie et des forêts gagne la tribune pour l'entrée en matière du point suivant :

Le Conseil communal vous sollicite afin d'obtenir un crédit de 80'000 francs pour une installation photovoltaïque et la pose de 2 bornes de recharge à la halle de gymnastique de Vicques.

L'entrée en matière n'est pas combattue.



La commune de Val Terbi est membre de l'AGGLO de Delémont. Lors d'une analyse, il est ressorti que la commune pouvait améliorer son potentiel d'exploitation photovoltaïque.

Le bâtiment « halle de gymnastique du bas » de Vicques est un grand consommateur d'électricité dû au chauffage à distance installé dans ses sous-sols. Sur les 5 dernières années, la consommation électrique moyenne est de 35'000kWh/an. Cela représente un coût financier important.

La commune de Val Terbi ne dispose d'aucune borne de recharge publique. Pourtant les estimations de la Confédération prédisent qu'en 2030, 25% des véhicules en circulation seront électriques et 50% des nouvelles immatriculations seront des voitures électriques.

Description du projet :

Le Conseil communal a mandaté la Commission bâtiment & énergie pour lancer l'étude d'un projet d'installation solaire afin de faire baisser les coûts d'électricité de ce bâtiment.

Après analyse, il en ressort que la meilleure solution consiste à recouvrir l'intégralité du toit SUD de la halle avec des panneaux photovoltaïques. Cela représente une surface de 192 m² avec une production pronostiquée de 35'000kWh/an. Cette installation permettra à la halle de gymnastique de produire annuellement autant d'électricité qu'elle en consomme.

L'analyse financière montre que cet investissement sera déjà amorti après une période de 6 ans et, avec la hausse des prix de l'électricité annoncée, ce délai va encore diminuer.

Les places de parc de la halle de gymnastique se trouvent au centre du village, proches de la salle de spectacle Atrium, bar, restaurant et écoles. Elles sont donc idéalement situées pour proposer la possibilité de recharger un véhicule électrique. Les bornes sont connectées afin d'établir le paiement (carte de crédit, TWINT) et la surveillance. Il sera ainsi possible d'évaluer l'intérêt des utilisateurs et de planifier si d'autres bornes doivent être installées dans les différentes localités de Val Terbi.

Les coûts de ces 2 installations se présentent ainsi

Installation photovoltaïque	64'400.-	Borne double de recharge 2x11kW	5'500.-
Raccordement électrique et connexion Internet	5'400.-	Raccordement électrique et Internet	3'800.-
Total *	69'800.-	Génie civil	900.-
		Total	10'200.-

* Une subvention Pronovo de Fr. 15'000.- est attendue.

Afin de poursuivre la transition énergétique de la commune et d'œuvrer pour l'atteinte des objectifs en matière d'énergie renouvelable, cela en adéquation complète avec le programme AGGLO, le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour l'octroi d'un crédit de 80'000 francs pour la réalisation d'une installation photovoltaïque et la pose de 2 bornes de recharge.

M. Valère Lovis souhaite prendre la parole :

Premièrement, étant donné que le point en question porte sur deux objets complètement différents, à savoir la pose de panneaux photovoltaïques et l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques, je suis quelque peu surpris du fait que ces deux objets soient mis ensemble dans le projet d'investissement. Etant donné que n'importe quel membre du Conseil général peut, par exemple, être en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques mais opposé à l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques ou inversement, il me paraît judicieux, afin de garantir une parfaite légitimité démocratique sur chacun des aspects de ce point de l'ordre du jour, d'amender le projet présenté en séparant les crédits concernant chacun desdits objets et, en conséquence, de les soumettre séparément au vote.

Deuxièmement, au-delà du fait que je comprends la volonté de l'exécutif communal d'installer des bornes de recharges pour voitures électriques sur des places de stationnement existantes situées sur le domaine public, je suis fort étonné du fait que la mobilité douce soit littéralement ignorée de ce projet. En effet, je constate assez régulièrement que les pouvoirs publics pensent aux voitures électriques et notamment à la recharge de celles-ci. Toutefois, la mobilité douce, notamment le vélo électrique, est également un excellent moyen de déplacement alternatif à la voiture. En effet, la petite reine, particulièrement si elle est équipée d'une assistance électrique au vu de la topographie du massif jurassien, permet à n'importe quel(le) citoyen(ne) de couvrir très facilement des distances très courtes à moyennes, et apporte des bénéfices substantiels au niveau de la santé, de la réduction du bruit et surtout de l'utilisation des ressources foncières au vu du peu de place que celle-ci nécessite lors du stationnement. J'ai d'ailleurs pu observer tous ces avantages lors de mes voyages au Pays-Bas et au Danemark et je ne peux que confirmer le fait que cela fonctionne très bien, et ce depuis environ 50 ans.

Par conséquent, au lieu de tendre des perches aux automobilistes comme cela se fait bien trop souvent, il me semble plus que nécessaire d'inciter les personnes vivant dans notre commune ou à l'extérieur de celle-ci à se rendre au centre de Vicques à vélo et de donner la possibilité aux cyclistes se déplaçant à vélo à assistance électrique de recharger gratuitement et en toute sécurité leur véhicule dans l'abri pour deux-roues situé à quelques mètres de la halle de gymnastique sur laquelle il est prévu d'installer ces panneaux photovoltaïques. Pour cette raison, je demande l'ajout d'un deuxième amendement à ce projet d'investissement afin que le but évoqué précédemment puisse être concrètement atteint.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président informe qu'étant donné que l'ordre du jour a été accepté, il ne peut être modifié. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la proposition de scinder les votes.

Décision :

L'assemblée accepte à l'unanimité de scinder les votes.

Il ouvre ensuite la discussion sur la proposition d'amendement de M. Valère Lovis.

M. Eric Schaller propose qu'il soit laissé le choix de faire une contre-proposition afin d'étudier la possibilité d'ajouter une borne de recharge pour vélos ultérieurement. Ainsi, le projet tel que présenté ce soir ne serait ni retardé ni remis en question.

M. Pierre Lovis admet que la possibilité de la pose d'une borne pour recharger les vélos n'a jamais été évoquée, pas même dans le cadre de l'audit fait par SACEN ou dans le cadre des discussions avec les communes de l'agglomération de Delémont. **M. Damien Voisard** souligne qu'un cycliste qui envisage de recharger sa batterie peut le faire dans n'importe quel lieu public. L'installation d'une borne pour recharger les vélos électriques lui semble peu réaliste.

M. Alain Munier est d'avis que la proposition faite par le Conseil communal est intéressante. La pose de ces deux bornes fera office de test et permettra d'orienter les futures décisions.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. Laurent Steulet** propose de passer au vote en deux phases et de se prononcer ensuite sur la proposition d'amendement de M. Valère Lovis.

Décisions :

A une large majorité, **le Conseil général accepte le crédit de 80'000 francs** pour une installation photovoltaïque.

A une large majorité, **le Conseil général accepte la pose de 2 bornes de recharge à la halle de gymnastique de Vicques**, telle que présentée par le Conseil communal.

A une large majorité, **le Conseil général refuse la proposition d'amendement** concernant l'étude de la pose de bornes de recharge pour vélos.

11. Approuver la mise à jour du plan des ouvrages (annexe au règlement d'entretien), suite à la fin des travaux de remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier (SAF CCM)

M. Claude-Alain Chapatte s'avance à la tribune et présente brièvement la situation :

Le règlement d'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier a été approuvé en décembre 2013 par le Service de l'Economie rurale.

A l'époque, une mention particulière avait été apporté au plan indiquant que celui-ci était provisoire et que la situation des chemins des étapes 4 et suivantes correspondait alors au projet général et non aux travaux exécutés.

Les ouvrages effectivement réalisés ont été reportés sur le nouveau plan et celui-ci doit être formellement approuvé. Tous les propriétaires concernés ont été informés et il s'agit ce soir de valider officiellement le plan modifié afin de clôturer la procédure et permettre ainsi au Syndicat de projeter sa dissolution.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :

A main levée, à l'unanimité, **le Conseil général approuve la mise à jour du plan des ouvrages** (annexe au règlement d'entretien), suite à la fin des travaux de remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier (SAF CCM)

12. Communications

12.1 Remerciements à Mme Dorothee Lovis

M. le Président tient ce soir à adresser officiellement les sincères remerciements du Conseil général à Mme Dorothee Lovis qui a quitté ses fonctions de conseillère communale il y a quelques semaines. En effet, durant plusieurs années, elle s'est investie pour notre commune. Ses compétences et ses qualités personnelles ont été fort appréciés.

Après quelques échanges, **Mme Dorothee Lovis** reçoit un présent sous les applaudissements de la salle.

Au terme de cette séance, **M. Laurent Steulet** invite toutes les personnes qui le souhaitent à visiter le bâtiment scolaire récemment rénové. Ensuite, l'apéritif leur sera servi afin de clore la soirée de manière conviviale. Il souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un bel été et leur donne rendez-vous le 13 septembre prochain pour la séance de l'automne.

M. le Président lève la séance à 19h35.

Vicques, le 21 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Laurent Steulet
Président

Sylvie Koller
Secrétaire